



Commissaire
auxComptes.fr

CommissaireAuxComptes.fr
7, petit sentier de la Savoie
92 320 CHÂTILLON
Téléphone : 01-46-45-83-86
E-mail : cac@commissaireauxcomptes.fr

RAPPORTS
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

International Council on Monuments and Sites

ICOMOS

11, Rue du Séminaire de Conflans
94 220 Charenton-le-Pont

SOMMAIRE

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS CLOS LE 31/12/2018 DE L'ASSOCIATION ICOMOS

OUTRE LA PAGE DE GARDE, LE PRESENT DOCUMENT COMPREND UN TOTAL DE 28 PAGES SE
DECOMPOSANT AINSI :

SOMMAIRE	PAGE 1
RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	PAGE 2
COMPTES ANNUELS CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018	PAGE 8
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018	PAGE 14
RAPPPORT SPECIAL SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES	PAGE 28



Commissaire
auxComptes.fr

CommissaireAuxComptes.fr
7, petit sentier de la Savoie
92 320 CHÂTILLON
Téléphone : 01-46-45-83-86
E-mail : cac@commissaireauxcomptes.fr

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

International Council on Monuments and Sites

ICOMOS

Association Loi 1901

Siège social : 11, Rue du Séminaire de Conflans

94 220 CHARENTON LE PONT

SIRET 784 228 454 00038

Rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes

Exercice clos le 31 Décembre 2018

Aux Sociétaires,

I. Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée pour six années consécutives et ce jusqu'à l'exercice clos le 31 décembre 2022, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ICOMOS, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 20 18 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne l'application du principe de séparation des exercices sur les opérations encadrées par des budgets de ressources régis par des contrats, et encaissables sous conditions de dépenses effectives. Ces vérifications se sont matérialisées par l'analyse de la comptabilité analytique ventilée par missions.

Nous nous sommes également assurés qu'aucun élément d'importance intervenu avant ou après la clôture ne pourrait remettre en cause d'une façon significative le résultat de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérification du rapport et des autres documents adressés au Comité Exécutif

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Comité Exécutif sur la situation financière et les comptes annuels.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d de l'Association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels sont arrêtés par le Comité Exécutif.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Châtillon, le Mercredi 20 Février 2019

SAS CommissaireAuxComptes.fr

Associée signataire :

Isabelle MARQUIS

Commissaire aux Comptes



**Membre de la Compagnie Régionale de
Versailles**

Annexe : Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

ACTIF	Exercice clos le				Exercice précédent	
	31/12/2018 (12 mois)				31/12/2017 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles:						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels						
Droits et valeurs similaires						
Fonds commercial (1)						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Immobilisations corporelles:						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	25 161,08	12 757,53	12 403,55	0,71	9 234,45	0,88
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
Immobilisations financières (2):						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	25 161,08	12 757,53	12 403,55	0,71	9 234,45	0,88
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en cours:						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Créances clients et comptes rattachés	125 743,81	6 075,00	119 668,81	6,87	153 613,09	14,63
Autres créances (3)						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéficiaires						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	7 731,47		7 731,47	0,44	1 486,20	0,14
Valeurs mobilières de placement	17 727,67		17 727,67	1,02	17 727,67	1,69
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	1 558 479,63		1 558 479,63	89,48	860 313,99	81,96
Charges constatées d'avance	25 619,86		25 619,86	1,47	7 282,37	0,69
TOTAL (II)	1 735 302,44	6 075,00	1 729 227,44	99,29	1 040 423,32	99,12
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	1 760 463,52	18 832,53	1 741 630,99	100,00	1 049 657,77	100,00

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)
--------------	---	---

Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
------	---------------	-----	---	-----	---

(1) Dont droit au bail					
(2) Dont à moins d'un an (brut)					
(3) Dont à plus d'un an (brut)					

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:				
Fonds propres				
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Ecart de réévaluation avec ou sans droit de reprise				
Réserves				
Report à nouveau	287 390,87	16,50	289 781,20	27,61
Résultat de l'exercice	172 586,53	9,91	-2 390,33	-0,22
Autres fonds associatifs				
-Fonds associatifs avec droit de reprise				
. Apports				
. Legs et donation avec contreparties d'actifs immobilisés				
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
-Ecart de réévaluation avec ou sans droit de reprise				
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
-Provisions réglementées				
-Droits des propriétaires (commodat)				
TOTAL(I)	459 977,40	26,41	287 390,87	27,38
PROVISIONS ET FONDS DEDIES:				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques	81 000,00	4,65		
Provisions pour charges	413 281,00	23,73	230 000,00	21,91
Fonds dédiés				
. Sur subventions de fonctionnement				
. Sur autres ressources				
TOTAL(II)	494 281,00	28,38	230 000,00	21,91
Emprunts et dettes (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses (3)				
. Divers				
. Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	56 358,00	3,24	32 998,00	3,14
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 608,11	1,01	82 469,15	7,86
Dettes fiscales et sociales				
.Personnel	79 431,02	4,56	46 538,00	4,43
.Organismes sociaux	80 943,74	4,65	59 632,39	5,68
.Etat, impôts sur les bénéficiaires				
.Etat, taxes sur le chiffre d'affaires				
.Etat, obligations cautionnées				
.Autres impôts, taxes et assimilés	6 351,93	0,36	7 351,75	0,70
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	196 430,30	11,28	163 658,46	15,59
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	350 249,49	20,11	139 619,15	13,30
TOTAL(III)	787 372,59	45,21	532 266,90	50,71

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	
Ecart de conversion passif (IV)				
TOTAL PASSIF	1 741 630,99	100,00	1 049 657,77	100,00
(1) Dont à plus d'un an				
Dont à moins d'un an				
(2) Dont concours bancaires courants et soldes				
Créditeurs de banques				
(3) Dont emprunts participatifs				
<u>ENGAGEMENTS REÇUS</u>				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
<u>ENGAGEMENTS DONNÉS</u>				

COMPTE DE RÉSULTAT

Exercice clos le
31/12/2018
(12 mois)Exercice précédent
31/12/2017
(12 mois)Variation
absolue
(12 mois) %

	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Ventes de marchandises		391,25	391,25	0,03	1 176,82	0,11	-785	-66,74
Production vendue de biens		1 421 057,28	1 421 057,28	99,63	1 024 549,59	98,99	396 508	38,70
Prestations de services		4 867,66	4 867,66	0,34	9 261,24	0,89	-4 394	-47,44
Montants nets produits d'expl.		1 426 316,19	1 426 316,19	100,00	1 034 987,65	100,00	391 329	37,81
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation			183 144,75	12,84	219 978,25	21,25	-36 834	-16,73
Cotisations								
(+)Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs								
Autres produits			470 015,00	32,95	432 429,20	41,78	37 586	8,69
Reprise sur provisions, dépréciations			20 790,00	1,46	114 110,00	11,03	-93 320	-81,77
Transfert de charges								
Sous-total des autres produits d'exploitation			673 949,75	47,25	766 517,45	74,06	-92 568	-12,07
Total des produits d'exploitation (I)			2 100 265,94	147,25	1 801 505,10	174,06	298 760	16,58
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Exédent transféré (II)								
PRODUITS FINANCIERS:								
De participations			1 593,79	0,11	172,57	0,02	1 421	826,16
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif								
Autres intérêts et produits assimilés			642,72	0,05	637,94	0,06	5	0,78
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges								
Différences positives de change			13 446,67	0,94	4,54	0,00	13 442	N/S
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (III)			15 683,18	1,10	815,05	0,08	14 868	N/S
PRODUITS EXCEPTIONNELS:								
Sur opérations de gestion					140,00	0,01	-140	-100,00
Sur opérations en capital								
Reprises sur provisions et transferts de charges			215 000,00	15,07			215 000	N/S
Total des produits exceptionnels (IV)			215 000,00	15,07	140,00	0,01	214 860	N/S
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			2 330 949,12	163,42	1 802 460,15	174,15	528 489	29,32
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT								
							-2 390,33	-0,22
TOTAL GENERAL			2 330 949,12	163,42	1 804 850,48	174,38	526 099	29,15
CHARGES D'EXPLOITATION:								
Achats de marchandises			590,02	0,04	1 355,06	0,13	-765	-56,45
Variations stocks de marchandises								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements								
Autres achats non stockés			61 713,77	4,33	68 369,65	6,61	-6 656	-9,73
Services extérieurs			34 578,15	2,42	87 382,92	8,44	-52 804	-60,42
Autres services extérieurs			736 373,13	51,63	733 989,12	70,92	2 384	0,32
Impôts, taxes et versements assimilés			26 935,18	1,89	28 269,75	2,73	-1 334	-4,71
Salaires et traitements			498 329,84	34,94	434 005,13	41,93	64 324	14,82
Charges sociales			201 929,60	14,16	175 504,98	16,96	26 425	15,06
Autres charges de personnel								
Subventions accordées par l'association								

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
.Sur immobilisations : dotation aux amortissements	91 434,91	6,41	79 584,95	7,69	11 850	14,89
.Sur immobilisations : dotation aux dépréciations						
.Sur actif circulant : dotation aux dépréciations						
.Pour risques et charges : dotation aux provisions	334 356,00	23,44	5 790,00	0,56	328 566	N/S
(-)Engagements à réaliser sur ressources affectées						
Autres charges	83 453,98	5,85	158 383,91	15,30	-74 930	-47,30
Total des charges d'exploitation (I)	2 069 694,58	145,11	1 772 635,47	171,27	297 059	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Déficit transféré (II)						
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées	948,12	0,07	2 999,76	0,29	-2 051	-68,38
Différences négatives de change	6 719,89	0,47	29 215,25	2,82	-22 496	-76,99
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (III)	7 668,01	0,54	32 215,01	3,11	-24 547	-76,19
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions	81 000,00	5,68			81 000	N/S
Total des charges exceptionnelles (IV)	81 000,00	5,68			81 000	N/S
Participation des salariés aux résultats (V)						
Impôts sur les sociétés (VI)						
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	2 158 362,59	151,32	1 804 850,48	174,38	353 512	19,59
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	172 586,53	12,10			172 586	N/S
TOTAL GENERAL	2 330 949,12	163,42	1 804 850,48	174,38	526 099	29,15

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
PRODUITS :						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
TOTAL						
CHARGES :						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services						
Prestations						
Personnel bénévole						
TOTAL						

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2018 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2017 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 741 630,99 euros.

Le résultat net comptable est un excédent de 172 586,53 euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 21/02/2019 par les dirigeants.

1. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les faits significatifs de l'exercice sont les suivants :

- La provision constituée de 2014 à 2017 pour faire face à la charge d'occupation des locaux est devenue sans objet sur l'exercice suite à la rédaction d'un bail applicable à compter du 01/01/2018, ne prévoyant pas de rappel des antériorités. La reprise de provision de 215 000 euros a été comptabilisée en produit exceptionnel.
- Litige social : un licenciement a été contesté par le personnel concerné ; un litige prudhommal s'est ouvert. Le risque de 81 000 euros a été intégralement provisionné.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

2-1 METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 1999, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, et n° 99-03 relatif à la réécriture du plan comptable général, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euros.

2.2. PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.2.1 Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans

le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

2.2.2 Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

2.2.3 Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

2.2.4 Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

2.2.5 Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles. Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ont été estimé à 40 917 euros charges comprises au 31/12/2018.

3. NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	48 521	9 604	32 964	25 161
Immobilisations financières				
TOTAL	48 521	9 604	32 964	25 161

3.2 Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de				
TOTAL I				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL II				
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages				
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	39 287	6 435	32 964	12 758
Emballage récupérables et divers				
TOTAL III	39 287	6 435	32 964	12 758
TOTAL GENERAL (I+II+III)	39 287	6 435	32 964	12 758

3.3 Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	125 744	125 744	
Autres créances	7 731	7 731	
Charges constatées d'avance	25 620	25 620	
TOTAL	159 095	159 095	

3.4 Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	2 570
Subventions/financements	
Autres produits à recevoir	544
TOTAL	3 114

3.5 Etat des provisions pour dépréciation des éléments de l'actif

Nature des dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Stocks et en-cours				
Comptes de tiers	5 790	6 075	5 790	6 075
Comptes financiers				
TOTAL	5 790	6 075	5 790	6 075

4. NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 Fonds associatifs

Postes	A	Augmentati	Diminution	A la clôture
Fonds associatifs sans droit de reprises:				
Valeur du patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apport sans droit de reprise				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par organisme				
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves:				
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	289 781		2 390	287 391
SOUS TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I)	289 781		2 390	287 391
Fonds associatifs avec droit de reprises:				
Apport avec droit de reprise				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'organisme				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés assortis d'une obligation ou d'une condition				
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Résultat sous contrôle de tiers financeurs				
Subventions d'investissements affectées à des biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
SOUS TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS (II)				
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I+II)	289 781		2 390	287 391

4.2 Report à nouveau avant répartition du résultat

Nature du report à nouveau	Débiteur	Créditeur
Report à nouveau des activités sous contrôle de tiers financeurs destinées		
- à l'exercice		
- aux exercices ultérieurs		
Report à nouveau non affecté à des activités sous contrôle de tiers financeurs		
Report à nouveau des activités propres de l'association		287 391
SOLDE		287 391

4.3 Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de	Diminution Reprises de	A la clôture
Provisions pour investissement				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
TOTAL (I)				
Provisions pour litiges		81 000		81 000
Provisions pour garanties aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pensions obligatoires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des				
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et	230 000	413 281	230 000	413 281
TOTAL (II)	230 000	494 281	230 000	494 281
TOTAL GENERAL (I+II)	230 000	494 281	230 000	494 281
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation		413 281	15 000	
- financières				
- exceptionnelles		81 000	215 000	

4.4 Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	17 608	17 608		
Dettes fiscales et sociales	166 727	166 727		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	252 788	252 788		
Produits constatés d'avance	350 249	350 249		
TOTAL	787 373	787 373		

4.5 Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	17 608
Dettes fiscales et sociales	130 297
Autres dettes	33 428
TOTAL	181 333

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 Subventions reçues et fonds dédiés**

Subventions perçues des gouvernements :

- Corée du Sud = 39 090 euros - affectation : étude sur l'Art Rupestre
- Ministère Autrichien de la Culture = 19 938 euros - affectation : budget de fonctionnement de l'ICOMOS
- Ministère Français de la Culture = 25 000 euros - affectation : budget de fonctionnement de l'ICOMOS
- Région Wallonie (Belgique) = 10 000 euros - affectation : budget de fonctionnement de l'ICOMOS

Subventions perçues par d'autres institutions :

- ICOMOS USA = 2 020 euros - affectation : budget de fonctionnement de l'ICOMOS
- Christensen Fund = 79 167 euros - affectation : projet "Connecting Practice"

Subventions diverses = 6 497 euros - affectation :

- Projet "Reconstruction Provence" = 2 396 euros
- Workshop Moldavie = 1 550 euros
- Colloque Heritage Event = 2 551 euros

Total des subventions perçues = 181 713 euros

5.2 Subventions d'investissements

Aucune subvention d'investissement n'a été perçue sur l'exercice.

5.3 Subventions de fonctionnement

Les subventions de fonctionnement perçues au titre l'exercice 2018 s'élèvent à un total de 56 958 euros.

- Ministère Autrichien de la Culture = 19 938 euros
- Ministère Français de la Culture = 25 000 euros
- Région Wallonie (Belgique) = 10 000 euros
- ICOMOS US = 2 020 euros

Il s'agit de subventions d'exploitation.

Elles ne sont assorties d'aucune condition suspensive.

5.4 Analyse du chiffre d'affaire et des ressources

COMPTES n°	TYPES de RESSOURCES	31/12/2018	%	31/12/2017	%	VARIATION	
705 100	CONTRATS UNESCO	1 063 141	51,13%	876 668	52,13%	186 473	21,27%
758 XXX	COTISATIONS	438 415	21,08%	426 750	25,38%	11 665	2,73%
705 300	MISSIONS de CONSEIL	226 810	10,91%	87 589	5,21%	139 221	158,95%
740 XXX	SUBVENTIONS	181 713	8,74%	142 760	8,49%	38 953	27,29%
705 200	AUTRES CONTRATS	162 707	7,82%	60 293	3,59%	102 414	169,86%
708 XXX	ACTIVITES ANNEXES	2 803	0,13%	1 645	0,10%	1 158	70,36%
706 XXX	PRESTATIONS de SERVICE	2 065	0,10%	7 616	0,45%	-5 551	-72,89%
743 XXX	CROWDFUNDING	1 431	0,07%	77 218	4,59%	-75 787	-98,15%
707 XXX	VENTES DIVERSES	391	0,02%	1 177	0,07%	-786	-66,75%
TOTAL		2 079 476	100,00%	1 681 716	100,00%	397 760	23,65%

5.5 Tableau relatif aux produits et charges exceptionnels

	Net
Produits exceptionnels	215 000
Sur opérations de gestion	
Produits de cession des éléments d'actif	
Produits sur exercices antérieurs	
Reprises sur provisions et transferts de charges	215 000
Charges exceptionnelles	81 000
Sur opérations de gestion	
Valeurs nettes comptables des éléments d'actif cédés	
Dotations aux provisions	81 000
Charges sur exercices antérieurs	
Résultat exceptionnel	134 000

Ces opérations exceptionnelles ont été expliquées dans la partie "évènements significatifs de l'exercice" de la présente annexe des comptes annuels.

6. AUTRES INFORMATIONS**6.1 Effectif moyen**

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	5	0
Non cadres	5	0
TOTAL	10	0

6.2 Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 10 500 euros TTC.



Commissaire
auxComptes.fr

CommissaireAuxComptes.fr
7, petit sentier de la Savoie
92 320 CHÂTILLON
Téléphone : 01-46-45-83-86
E-mail : cac@commissaireauxcomptes.fr

RAPPORT SPECIAL

International Council on Monuments and Sites ICOMOS

Association Loi 1901

Siège social : 11, Rue du Séminaire de Conflans
94 220 CHARENTON LE PONT
SIRET 784 228 454 00038

Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées Exercice clos le 31 Décembre 2018

Aux Sociétaires,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre Association-, nous vous présentons notre Rapport sur les conventions réglementées, et ce conformément aux dispositions de l'article L.612-5 du Code de Commerce.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Votre association a versé à des membres du Comité Exécutif, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, une somme totale de 2 261,30 Euros à titre de remboursements de frais se décomposant comme suit :

- | | |
|--|--------------|
| - M. Grellan D.ROURKE, Vice-Président | 789,57 Euros |
| - M. Jean-Christophe SIMON, Conseil d'Administration | 100,00 Euros |
| - Mme Teresa PATRICIO, Conseil d'Administration | 671,73 Euros |
| - Mme Zeynep GUL UNAL, Conseil d'Administration | 700,00 Euros |

Fait à Châtillon, le Mercredi 20 Février 2019

SAS

CommissaireAuxComptes.fr

Associée signataire :

Isabelle MARQUIS

Commissaire aux Comptes



Membre de la Compagnie
Régionale de Versailles